

# Mon cahier de vacances - paléographie -



Cet été, plongez dans les  
écritures anciennes...

**A** ARCHIVES  
DE  
RENNES

Conception : Christelle LEMARCHAND - juin 2022



XIXe siècle  
niveau facile



## L'ENTRETIEN DES PROMENADES AU XIXe SIÈCLE

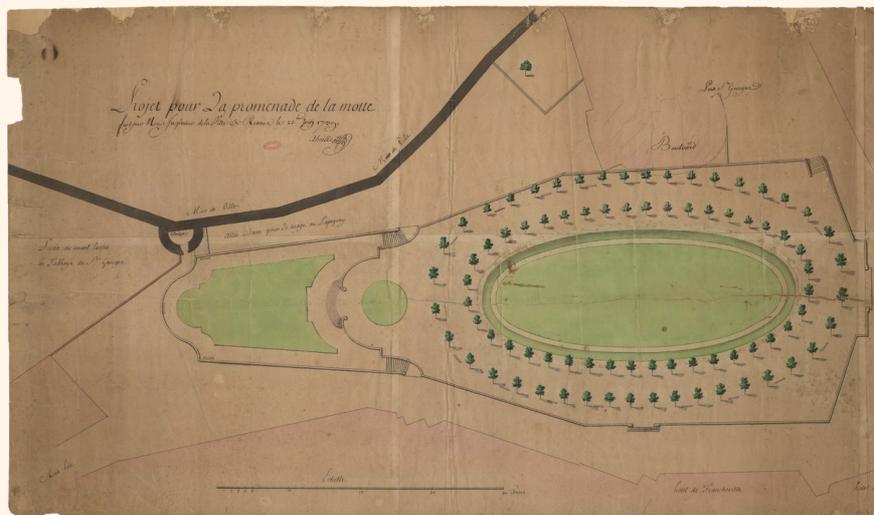
Pour situer ces promenades sur un plan, cliquez ici :



### Mes repères :

Ce devis donne un aperçu des promenades de la ville au début du XIXe siècle, d'ouest en est et du nord au sud. Toutes semblent nécessiter d'importants travaux de réfection.

Le Thabor est la plus récente : le jardin de l'abbaye Saint-Melaine et la promenade de l'évêque ne sont en effet ouverts au public que depuis la Révolution. La promenade de la Motte a quant à elle été aménagée en 1659, sur des terrains cédés dès le XVe siècle à la ville par l'abbaye de Saint-Georges (promenade de Madame l'Abbesse, ou Motte à Madame). Reflet de la période – nous sommes ici sous l'Empire – la place de la Mairie porte alors le nom de place Napoléon. Le Champ de Mars correspond à l'actuelle esplanade Charles-de-Gaulle.



Projet pour la promenade de la Motte, 1739, 5 Fi 3



Sources :  
Laurent (Catherine), dir., *Histoire(s) de jardins, usages et paysages à Rennes*, Rennes, 2008.  
*Les promenades, les squares et les jardins à Rennes, dossier IA35022670, Inventaire du patrimoine de la région Bretagne, 1999 (www.patrimoine.bzh, consulté en juin 2022).*

# Devis des réparations à faire exécuter aux différentes promenades de la ville de Rennes, 1808

Archives de Rennes, M 55

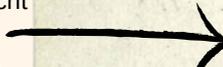
Préfecture du  
 Département  
 d'Ille & Vilaine.  
 Mairie de Rennes,  
 Devis Estimatif  
 des réparations  
 d'entretien concernant  
 les promenades  
 de la ville.  
 Pour l'an 1808  
 Le N. 22 du  
 Budget  
 29 mai 1808

Devis Estimatif des réparations urgentes  
 à faire exécuter aux différentes promenades de  
 la ville de Rennes, concernant leur entretien, le  
 quel Devis nous a été présenté de la Mairie de Rennes  
 Nous rédige d'après l'arrêté de Monsieur Le  
 Maire sur la demande de Messieurs Compagnon  
 Le Conseil Général de la ville,  
 savoir,

Article premier de la promenade du Mail,  
 Les Camerons du Mail ont été détériorés par l'armée  
 dernière des Vases qui empêchaient la circulation  
 des Eaux, à leur pourtour, il est nécessaire de dégrader  
 et arracher les Mauvaises herbes qui croissent dans  
 les dits Camerons pour en boucher les Eaux claires et  
 empêcher ensuite l'écoulement des Mauvaises herbes sur  
 les deux talus, ensuite combler les Carités qui existent  
 sur les trois allées de cette belle promenade, avec du  
 sable et empêcher la stagnation des Eaux, et remettre  
 tout en bon état, ce qui coûtera Cent cinquante  
 francs ci ----- 150,00

Article 2. de la promenade de la place  
 il est nécessaire de remettre en état la promenade  
 de Napoléon, en face de l'Hôtel de la Mairie, de  
 piocher et combler les Carités existant de bon  
 sable neuf, faire des Lignes pour diriger les Eaux  
 aux pied des arbres, et les conduire ensuite dans les  
 canaux, à la garnir au besoin les murs de clôture  
 en bon mortier de chaux et sable,  
 à la place d'armes devant de promenades au  
 public, il est nécessaire de combler également les Carités  
 au besoin pour empêcher les Eaux de rester en stagnation  
 dans de l'écoulement aux ruisseaux pour l'écoulement  
 des Eaux, en rétablissant les pentes vers sud, pour faire  
 les dits ouvrages, il sera fourni vingt cinq tombereaux  
 de sable, neuf, et la main d'œuvre, ce que nous estimons  
 devoir coûter pour faire et fournir la somme de Cent  
 vingt cinq francs ci ----- 125,00  
 275,00

"rétablissant" :  
 • le "r" initial est écrit  
 en majuscule ;  
 • le double "s"  
 reprend les deux  
 types de graphies  
 de la lettre "s"



Montant de la suite ci - 278, 0-0

Article 3. La promenade de La Motte.

Les Murs au nord, Est, Sud, Et ouest, sont extrêmement dégradés il est urgent qu'ils soient garnis avec éclats de pierres et mortier de Chaux Et sable, il est nécessaire de combler, Les Lavines Et Les Cavités de cette belle promenade, Et de remplacer quatre arbres, En ormes, Et remettre En Etat Les Banieres, ce que nous estimons devoir Coster Ensemble pour les dits Reparations une somme de Cent douze francs ci - 112, 0-0

Article 4. La promenade du tabou

La promenade du tabou a besoin d'être également entretenue il est urgent de Garnir La partie supérieure de ses Murs du côté nord, de combler Les Cavités avec du sable qui se trouvera dans la promenade, arracher Les vieux arbres qui sont morts, Les remplacer par de nouveaux, Boncher Les Ornières dans Les Murs pour empêcher l'entrée de cette promenade, La nuit garnir les dits Murs. Et remettre En place Les bancs qui ont été jetés à terre, arracher Les mauvaises herbes dans les allées, pour les rendre propres, Les Anticiper au besoin Et Les entretenir. Surtout La partie en face de La Maison Episcopale. Seront destinés à cette belle promenade, fournir pour cette année une vingtaine de pieds d'arbres d'orme pour remplacer ceux qui sont morts. Et qui vont être Enlevés, Les quelques Reparations nous estimons devoir Coster Ensemble une somme de Cent dix huit francs ci - 118, 0-0

Article 5. La promenade du Champ de Mars.

La promenade du Champ de Mars, au sud est une des plus agréables de la ville Elle a besoin d'être entretenue, Elle est on ne peut plus fréquentée les jours de fête, il est nécessaire de réparer

2908, 0-0

Montant de l'autre partie 508, 00  
 Les taluds au nord Est et ouest de même que  
 les fossés au Sud, et à l'Est, combler, les  
 Cavités de bligoles ainsi que celle dans les  
 allées, pratiquer des rigoles pour donner de  
 l'écoulement aux Eaux et des dirigés, du côté  
 des arbres, fournir une douzaine de tombereaux  
 de sable pour remplir les trous après  
 qu'ils aient été comblés, fournir une douzaine  
 de pieux d'arbres d'orme pour remplacer ceux  
 qui sont manquants pour cette année, les  
 quelle opération feront ensemble pour faire  
 et fournir une somme de quatre vingt quinze,  
 francs ci ----- 195, 00

total ci ----- 600, 00

Nous estimons qu'il en faudra pour mettre en  
 état les promenades de Saville, ainsi qu'il est  
 mentionné au présent devis une somme de  
 six cents francs.

A Rennes ce 28-Mai 1808,

L. Binet, père



# Transcription

En marge :  
Préfecture du  
Département  
D'Ille-et-Vilaine  
--  
Mairie de Rennes  
--  
Devis estimatif  
Des réparations  
D'entretien concernant  
Les promenades  
De la ville  
--  
Pour l'an 1809  
Le n°22 du  
Budget

23 mai 1808

Devis estimatif des réparations urgentes  
à faire exécuter aux différentes promenades de  
la ville de Rennes, concernant leur entretien, le  
quel devis nous architecte de la mairie de Rennes  
avons rédigé d'après l'arrêté de Monsieur le  
Maire sur la demande de Messieurs composant  
le conseil général de la ville,

Savoir,

Article premier – La promenade du Mail

Les canaux du Mail ont été nétoyés l'année  
dernière des vases qui en empêchaient la circulation  
des eaux à leur pourtour. Il est nécessaire de draguer  
et arracher les mauvaises herbes qui croissent dans  
les dits canaux pour en rendre les eaux claires et  
limpides. Ensuite, couper les mauvaises herbes sur  
les deux taluds. Ensuite, combler les cavités qui existent



sur les trois allées de cette belle promenade avec du sable et empêcher la stagnation des eaux, et remettre le tout en bon état. Ce qui coûtera cent cinquante francs ci..... 150 F 00

Article 2e – La promenade de la place

Il est nécessaire de remettre en état la promenade de Napoléon, en face de l'hôtel de la Mairie, de piocher et combler les cavités en fournissant de bon sable neuf, faire les rigoles pour diriger les eaux aux pieds des arbres, et les conduire ensuite dans les touques[1], regarnir au besoin les murs de clôture en bon mortier de chaux et sable ;  
 À la place d'armes servant de promenade au public, il est nécessaire de combler également les cavités au besoin pour empêcher les eaux de rester en stagnation, donner de l'écoulement aux ruisseaux pour l'écoulement des eaux, en rétablissant les pentes vers sud. Pour faire les dits ouvrages, il sera fourni vingt cinq tombereaux de sable neuf, et la main d'œuvre. Ce que nous estimons devoir coûter pour faire et fournir la somme de cent vingt cinq francs ci..... 125,00

-----  
 275 F 00

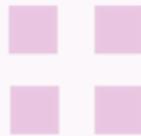
--

Montant de l'autre parte..... 275 F 00

Article 3e – La promenade de la Motte

Les murs au nord, est, sud et ouest sont extrêmement dégradés. Il est urgent qu'ils soient garnis avec éclats de pierre et mortier de chaux et sable. Il est nécessaire de combler les ravines et les cavités de cette belle promenade, et de remplacer quatre arbres, en ormes, et de remettre en état les barrières. Ce que nous estimons devoir coûter ensemble pour les dites réparations une somme de cent douse francs ci..... 112,00

[1] Récipient métallique pour la conservation et le transport des poudres, pâtes, liquides. Fût. (Le Robert).



#### Article 4e – La promenade du Tabor

La promenade du Tabor a besoin d'être également entretenue. Il est urgent de garnir la partie supérieure de ses murs du côté nord, de combler les cavités avec du sable qui se trouvera dans la promenade, arracher les vieux arbres qui sont morts, les remplacer par de nouveaux, boucher les brèches dans les murs pour empêcher l'entrée de cette promenade la nuit, garnir les dits murs, et remettre en place les bancs qui ont été jettés à terre, arracher les mauvaises herbes dans les allées pour les rendre propres, les ratisser au besoin et les entretenir, surtout le parterre en face de la maison épiscopale servant d'entrée à cette belle promenade, fournir pour cette année une vingtaine de pieds d'arbres d'orme pour remplacer ceux qui sont morts et qui vont être enlevés. Lesquelles réparations nous estimons devoir coûter ensemble une somme de cent dix huit francs ci..... 118,00

#### Article 5e – La promenade du Champ de Mars

La promenade du Champ de Mars, au sud, est une des plus agréables de la ville. Elle a besoin d'être entretenue. Elle est on ne peut plus fréquentée les jours de fêtes. Il est nécessaire de rétablir

-----  
505 F 00

--

Montant de l'autre partie..... 505 F 00

ses taluds au nord, est et ouest, de même que ses fossés au sud et à l'est, combler les cavités des rigoles ainsi que celle dans les allées, pratiquer des rigoles pour donner de l'écoulement aux eaux et les diriger du côté des arbres, fournir une douzaine de tombereaux de sable neuf pour remplir les trous après qu'ils auront été comblés, fournir une douzaine



de pied d'arbres d'ormes pour remplacer ceux  
qui sont manquants. Pour cette année les  
quelles réparations couteront ensemble pour faire  
et fournir une somme de quatre vingt quinze  
francs ci..... 95,00

Total ci..... 600 F 00

Nous estimons qu'il en coûtera pour mettre en  
état les promenades de la ville, ainsi qu'il est  
mentionné au présent devis une somme de  
six cents francs.

À Rennes ce 28 mai 1808,

Signature



XVIII<sup>e</sup> siècle  
niveau  
intermédiaire



## L'INCENDIE DE RENNES EN 1720

### Mes repères :

L'incendie qui se déclare rue Tristin (actuelle rue de l'Horloge) dans la nuit du 22 décembre 1720 détruit, sur 10 hectares, plus de 900 bâtiments, dont certains édifices importants comme la tour de l'horloge, le présidial ou le marché couvert. Environ 8 000 sinistrés (sur une population totale d'une trentaine de milliers), doivent trouver à se loger et construisent des « baraques » contre les remparts avec les matériaux récupérés dans les décombres de la ville, dont certaines sont encore visibles rue de la Visitation.

L'incendie perturbe également le fonctionnement des institutions, comme en témoigne l'avertissement qui figure en tête du registre des délibérations de 1721 : la communauté de ville, qui se réunit chaque semaine, ne peut s'assembler le 1<sup>er</sup> janvier en raison de l'incendie "qui a causé une si grande consternation", et ne peut de fait procéder à la nomination des officiers de police, du contrôleur, du procureur syndic et des miseurs.

La délibération du 30 janvier, rédigée par le greffier de la communauté de ville, Gilles de Languedoc, dresse un état des lieux du sinistre et fait état des premières mesures prises par l'assemblée, un mois après l'incendie.

Dans cette délibération, Gilles de Languedoc cite les rues qui ont été touchées par l'incendie. Certaines ont changé de nom et de tracé aujourd'hui. Le plan ci-contre pourra vous aider à retrouver leur ancien nom.



Plan de Rennes (détail), 1726, 1 Fi 45

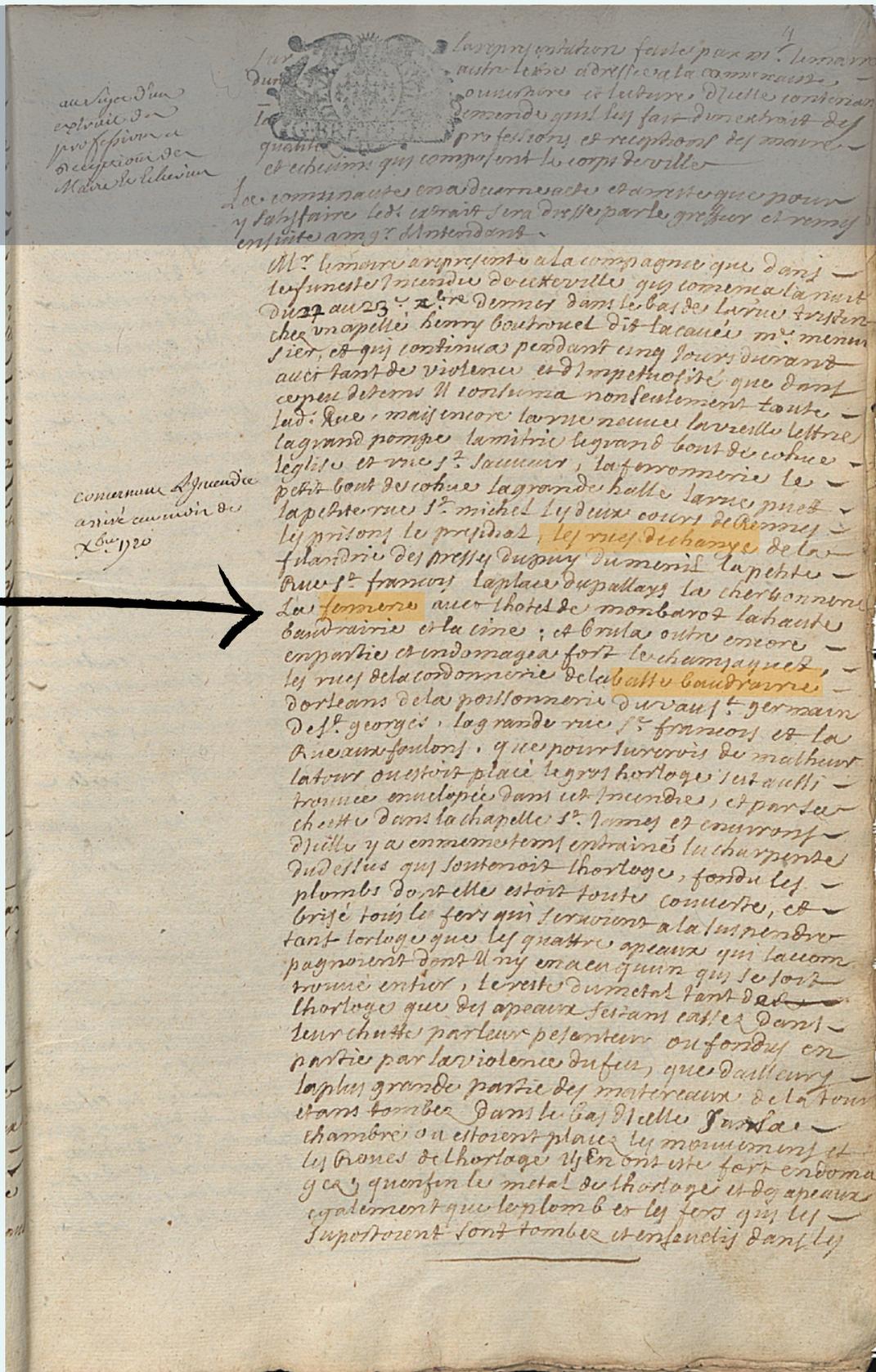


Pour en savoir plus sur l'incendie de 1720, accédez à la galerie dédiée.



# Récit de l'incendie de 1720 par Gilles de Languedoc, délibération du 30 janvier 1721.

Archives de Rennes, BB 606



"fennerie" =  
rue de la  
Fannerie



"les rues  
d'échange" =  
le "n"  
ressemble à  
deux "s"



"basse  
baudrairie" =  
enchaînement  
des lettres  
"rie".  
A noter : les  
deux "s", par  
comparaison  
au "n"  
"d'échange", ci-  
dessus



Ruines de differents emplacements des emmurs  
 dont il est delat de memoire consequent de les faire  
 pour en conserver les debris, et pour cet effet de  
 faire fouiller intelligement tant dans la  
 chapelle de St. Jans qu'autre lieux voisins pour  
 les documents et faire transporter ensuite a l'hotel  
 de ville pour y estre conservez, que pour cette  
 fin on s'en appropria de nommer des commissaires  
 pour des ordres avec un engagement intelligemment  
 sur les lieux afin de rapporter etat et procès  
 verbal de la quantité de metal qui se trouvera  
 tant du tombeau de l'horloge que des apeneurs  
 faire casser les Escals qui ne se pourront transporter  
 entiers, comme aussi des plombs fers et monumens  
 independans, a cette fin faire fouiller avec  
 entiers, et s'informez exactement de ceux  
 qui en auroient eue ou qui en pourroient avoir  
 chez eux ou ailleurs, on fera faire les marches qui  
 commanderont pour ces objets, sur tout ceux de  
 Regent de la delibere, sur les lieux pris.

La commission a nomme messieurs le marquis de  
 Lez et comte de Bismarck, le sieur de la Roche  
 et de la Roche avec le greffier pour des ordres sur  
 les lieux avec un expert ou ingénieur pour dresser et  
 rapporter led. procès verbal, faire fouiller exactement  
 avec entiers de la tour de l'horloge, et en retirer  
 tant le metal que les plombs et fers qui se trouveront  
 independans, comme les Roues et monumens qui y  
 seroient, de faire casser en Escals portatifs ceux  
 se trouvera tant de metal que de plombs qui ne se  
 pourront pas estre, les fers ensuite porter et transporter  
 a l'hotel de ville et charger a l'hotel de ville egale  
 que les fers et monumens independans, s'informez  
 de plus de ceux qui pourroient en avoir eue ou  
 de venir de quelque maniere que ce soit, en fin de  
 faire et passer tous les marches qui commanderont  
 pour l'exécution du contenu en dessus parce que la  
 premiere delibere sera generale et sera approuvee  
 par monsieur le marquis qui sera tres humblement  
 supplie de vouloir bien donner les ordres pour la  
 surse de paiement des deniers et de nommer  
 lui meme le port qui s'ouvrira a propos pour  
 travailler avec les sieurs commissaires.

concernant la  
 fouille de  
 l'edifice

Sur l'exposition faite par les sieurs de la Roche  
 et de la Roche au pres d'elles des dessins qui  
 adresses pour elle de concert avec les sieurs de la Roche  
 au cas en cas de la delibere du 16. de ce  
 mois a la fin de de l'edifice de l'edifice de l'edifice  
 devant monsieur le marquis de la Roche par les sieurs de la Roche

"pr" =  
 p[rocurer]



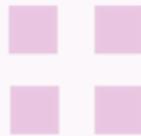
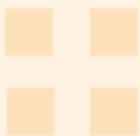
# Transcription

Folio 4 recto

[en marge :]

Concernant l'incendie  
arrivé au mois de  
Xbre 1720

M[onsieu]r le maire a représenté à la compagnie que dans le funeste incendie de cette ville qui comença la nuit du 22 au 23e Xbre dernier dans le bas de la rue Tristin chez un apellé Henry Boutrouel, dit La Cavée, me menuisier, et qui continua pendant cinq jours durant avec tant de violence et d'impétuosité que dans ce peu de tems il consuma non seulement toute lad[ite] rue, mais encore la rue Neuve, la Vieille-Lettrie, la Grand-pompe, la Mitrie, le Grand bout de cohue, l'église et rue S[ain]t-Sauveur, la Ferronnerie, le Petit bout de cohue, la grande halle, la rue Puet, la petite rue S[ain]t-Michel, les deux cours de Rennes, les prisons, le présidial, les rues d'Échange, de la Filandrie, des Presses, du Puy-du-Menil, la petite rue S[ain]t-François, la place du Pallays, la Cherbonnerie, la Fennerie avec l'hôtel de Monbarot, la haute Baudrairie et la Cine ; et brûla outre encore en partie et endommagea fort le Chamjaquet, les rues de la Cordonnerie, de la basse Baudrairie, d'Orléans, de la Poissonnerie, du Vau-S[ain]t-Germain, de S[ain]t-Georges, la grande rue S[ain]t-François et la rue aux Foulons. Que pour surcroîs de malheur la tour où estoit placé le gros horloge s'est aussi trouvée envelopée dans cet incendie, et par sa chute dans la chapelle S[ain]t-James et environs d'icelle y a en même tems entraîné la charpente du dessus qui soutenoit l'horloge, fondu les plombs dont elle estoit toute couverte, et brisé tous le fers qui servoient à la suspendre tant l'orloge que les quatre apeaux qui l'accou-



pagnoient dont il n'y en a eu qu'un qui se soit trouvé entier, le reste du métal tant de l'horloge que des apeaux s'estant cassez dans leur chute par leur pesanteur ou fondu en partie par la violence du feu, que d'ailleurs la plus grande partie des matériaux de la tour etans tombés dans le bas d'icelle sur la chambre où estoient placés les mouvemens et les roues de l'horloge, ils en ont estés fort endomagés, qu'enfin le métal de l'horloge et des apeaux également que le plomb et les fers qui les suportoient sont tombés et ensevelis dans les

Folio 4 verso

ruines des differens emplacements des environs d'où il est de la dernière conséquence de les tirer pour en conserver les débris, et pour cet effet de faire fouiller incessamment tant dans lad[ite] chapelle de S[ain]t-James qu'autres lieux voisins pour les découvrir et faire transporter ensuite à l'hôtel de ville pour y estre conservés. Que pour cette raison il est à propos de nommer des commissaires pour descendre avec un ingénieur incessammen[t] sur les lieux affin de raporter estat et procès-verbal de la quantité de métal qui se trouvera tant du timbre de l'horloge que des apeaux, faire casser les éclats qui ne se pourront transporter entiers, comme aussi des plombs, fers et mouvem[en] en dépendant. À cette fin faire fouiller aux environs, et s'informer exactement de ceux qui en auroient enlevé ou qui en pourroient avoir chez eux ou ailleurs. Enfin, faire les marchés qu'il conviendra pour celuy et, sur tout quoy il est requis d'estre délibéré, surceluy aussi pris.

La communauté a nommé m[onsieu]r le maire, Troixxx et Lebel connestables, Bureau p[rocureu]r syndic et les s[ieu]r Esnault et Dufers échevins avec le greffier pour descendre sur les lieux avec un expert ou ingénieur pour dresser et raporter led[it] procès-verbal, faire fouiller exactement aux environs de la tour de l'horloge, et en retirer



tant le métal que les plombs et fers qui se trouveront en dépendre, même les roues et mouvemens qui y serroient, de faire casser en éclats portatifs ce qui se trouvera tant de métal que de plomb qui ne le pourroient pas estre, les faire ensuite peser et transporter à l'hôtel de ville et cherroyer à l'hôtel de ville égale[men]t que les fers, roues et mouvemens en dépendans, s'informer de plus de ceux qui pourroient en avoir enlever et diverti de quelque manière que ce soit, enfin de faire et passer tous les marchéz qu'il conviendra pour l'exécution du contenu cy-dessus parce que la présente délibération sera préalablement approuvée par monseig[neu]r l'intendant qui sera très humblement suplié de vouloir bien donner ses ordres pour la sûreté du payment des ouvriers et de nommer luy même l'expert qu'il jugera à propos pour travailler avec les susd[its] commissaires.



XVIIe siècle  
niveau difficile



## L'AMÉNAGEMENT DU MAIL AU XVIIe SIÈCLE

### Mes repères :

La promenade du Mail est une des plus anciennes de la ville. Le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, la fait aménager en 1675. Planté d'ormeaux, le mail, également appelé "cours", devient rapidement une promenade à la mode. L'entretien de cette promenade, et en particulier des arbres, sera un sujet constant pour la communauté de ville tout au long du XVIIIe siècle. Le présent document est un bail, conclu par la communauté de ville avec l'entrepreneur retenu pour la construction de la chaussée du cours. Ce bail intervient à l'issue de la procédure d'adjudication, débutée par la "bannie" (proclamation de ban, ici au sens d'enchères). Il détaille les travaux qui seront à effectuer.



Plan de Rennes (détail), 1782, 1 Fi 48



Le Mail, début XXe siècle, 100 Fi 937





Ces deux constructions l'ay<sup>t</sup> haussées sera fait, deux  
fossez ou canaux de deux costez d'iceux de l'ac<sup>t</sup>ion  
quand on est en l'endroit d'iceux, pour y puisser la  
terre et sables nécessaires a l'haussée l'ay<sup>t</sup> haussées,  
Comme aussy sera fait a l'haussée d'iceux autres  
fossez en retour d'iceux de l'ac<sup>t</sup>ion cinq toises  
d'iceux, la largeur d'iceux être pour être  
attendu que l'on ne peut puisser de terre que  
dans ce lieu pour l'ouvrage,  
Seront les autres fossés ou canaux joints avec  
les nouveaux, Il est donné a propos

Ceux d'iceux ouvrages, au de<sup>s</sup>us du pont de bois  
qui fait l'haussée d'iceux mail, seront en diminution fait  
en de niveau au<sup>t</sup> mail, par l'haussée, ce qui  
servira de toutte pierre, de bois, de matiers et  
matériaux, généralement quelconques, et sera  
toutte la vacance d'iceux, et d'iceux  
de sables et caillottes, pendant que l'on redressera  
les eaux de mouline au d'iceux, et l'on écoulera  
ceux qui sont au d'iceux, tant que l'on puisse être  
diminuer a l'haussée

Il sera l'haussée obligé de redresser les  
quatre costez des fossés ou canaux mis en état  
qu'ils tombent dans l'ac<sup>t</sup>ion et pour qu'ils soient  
parfaits et achevés,

Il sera l'haussée les frais du bail, garnier  
et garnier et donnera caution solvable pour



7  
exécution des points en condition de Villiers en  
raisonnable qu'il rendra,

Après la lecture d'icelle banner, deus point de  
condition de cy dessus, Coultor l'exporter d'uneste fait  
demande par led. Blouet, luy qu'il veut vouloir  
subpoindre luy souvager, sur quoy le nommé Nicolade  
Stienne, s'is presenté, lequel a mis a 2500, le nommé  
Joseph Francquet a mis a 2000, en somme ne s'istam  
presenté pour mettre a moide, sur quoy d'icelle  
assemblé a donné acte d'office faite par ledit  
Francquet, et accordé qu'elle sera rendue aux lieux en  
endroit accoustumé, pour en venir en ce lieu deus lieux  
de redresse, fait de la maison s'ouven des religieuses  
minimé d'icelle luy sous moide en an que devant

aduenant le lundy 18<sup>e</sup> de maye 1694 En  
l'assemblée des nobles ensemble s'ouvenant d'icelle  
ou presenté moueffe d'icelle presenté et assistant de  
nombre d'icelle et auant d'icelle les registres  
du greffe fait soy, a dit de par led. l'icelle  
que s'icelle en de l'icelle de la d'icelle de  
l'assemblé, Il a fait banner aux lieux en rendre  
accoustumé s'icelle banner, même aux parter  
des parter a qui pour moide d'icelle de  
de l'icelle fait par led. francquet d'icelle de  
2000, Coultor subpoindre de l'icelle luy souvager  
d'icelle d'icelle aux condition de cy de l'icelle l'icelle  
en l'icelle, et a led. l'icelle fait registre,  
luy banner en fait aux lieux par led. Blouet



# Transcription

En marge :  
24 mars 1694

Bail à Franquet

Bail de la construction  
de l'avenue  
du cours  
1050 l[ivres] t[ournois]

En l'assemblée des nobles eschevins et comm[un]auté de Rennes tenue le XIème de mars 1694 où présidoit escuyer Pierre Gardin, con[seill]er du roy, maire de lad[ite] ville et comm[un]auté de Rennes, p[ré]sents et assistants nombre d'eschevins et autres, desquels le registre du greffe de lad[ite] comm[un]auté fait foy, a esté dit et remontré par le[dit] s[ieu]r maire que suivant les ordonnances d'icelle, il a fait bannir à qui pour moins vouloir entreprendre l'ouvrage des chaussées comprises et employer dans les devis et conditions cy après, et a le[dit] s[ieu]r maire fait re(...)ter les bannies en faites par les carrefours et lieux accoustumés à faire bannies, par François Blondt sergent de ville, et aux prosnes des paroisses, par les recteurs et curés les 6, 7, 8 et 9eme desd[its] mois et an de mars 1694, deument signés et garentis et controllés aud[it] Rennes, et ont esté pareillement lesd[its] devis points et conditions représentés, dont la teneur ensuit.

Devis des ouvrages de chaussée ou tursie de terres, sables, cailloutage[1], de bricquement des eaux qu'il faut faire pour l'avenue du cours ou mail de la ville de Rennes

Lad[ite] chaussée aura de longueur soixante et quatorz[e] toises à commencer du niveau du pavé, et à finir par de[vant] le pont qui fait l'entrée dud[it] mail ; la largeur sera de quarente cinq piedz en couronne en patte



de deux fois sa hauteur, laquelle hauteur sera de quatre  
piedz deux poulces réduit, y compris dixhuit à vingt  
poulces de sables et callotages ;

Lad[ite] chaussée sera bombé sur sa largeur au moins  
de huit à dix pouces, et observer et faire les cordons  
et empattemenz de terres franche pour soustenir  
lesd[its] sables et caillottages que l'on mettra sur icelle

--

Pour construire lad[ite] chaussée sera fait deux  
fossés ou canaux des deux costés d'icelle de chacun  
quarente sept toises de longueur, pour y prendre les  
terres et sables nécessaires à construire lad[ite] chaussée.

Comme aussy sera fait à l'entrée deux autres  
faces en retour d'écaire de ch[ac]un cinq toises  
de longueur ; la largeur d'iceulx n'est point bornée  
attendu que l'on ne peult prendre des terres que  
dans cet endroit pour led[it] ouvrage.

Seront les antiens focés ou canaux joints avec  
les nouveaux, s'il est trouvé à propos.

Tous lesquels ouvrages, avecq led[it] pont de bois  
qui fait l'entrée dud[it] mail, seront bien et deument fais  
et de niveau aud[it] mail, par l'entrepreneur, lequel  
fournira de toutes peinds, d'ouvriers, matières et  
matériaux, généralement quelconques, et fera  
tous les bacquementz des eaux, et de l'effouillement  
des sables et caillotages, pendant que l'on retiendra  
les eaux des moulins au dessus et l'on écoulera  
ceux qui sont au dessous, sans que l'on puisse rien  
diminuer à l'entrepreneur.

Et sera ced[it] entrepreneur obligé de relever les  
quatre costés des fosses ou canaux neufs en cas  
qu'ils tombent dans l'an et jour qu'ils seront  
parfaicts et achevés.

Payera l'entrepreneur les frais dud[it] bail, bannies  
et rebannies et donnera caution solvable pour

--

l'exécution des points et conditions d'icelluy et  
renable[2] qu'il rendra.

[2] Compte (Godefroy).



# L'IMPOSITION À RENNES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

## Mes repères :

Entre 1420 et 1476, Rennes se dote de nouvelles enceintes. Ce chantier génère de lourdes dépenses (coût de la main d'œuvre et des matériaux, indemnisation des propriétaires expropriés...). La municipalité, à la recherche de recettes, crée alors de nombreux impôts, dont les "fermes patrimoniales". Ces dernières portent le nom des marchandises imposées (devoir de la cloison des vins, ferme du marché à "l'avoir" (bétail), etc.). Le terme "cloison" fait référence à leur destination première : la construction et l'entretien des fortifications.

C'est la nécessité de gérer ces revenus financiers qui entraîne le développement de l'administration municipale, avec la création de l'office de "miseurs". Les miseurs délèguent à des "fermiers" la perception des différents impôts, puis gèrent les recettes perçues. Certaines fermes sont attribuées pour un an, d'autres pour trois ans. Elles garantissent à la communauté de ville des rentrées d'argent certaines puisque les fermiers avancent la somme due à la ville, et la perçoivent ensuite auprès des habitants.

Les procès-verbaux des baillées, c'est-à-dire des adjudications de marchés ou de fermes d'impôts, et les baux qui en sont issus sont conservés dans la série CC des Archives de Rennes.



Plan de Rennes, 1670, 6 Fi 13



Pour en savoir plus sur les archives fiscales, accédez au guide dédié.







# Transcription

En marge :  
1er f[é]vri[er]  
1536

La baillée des fermes des clouaison des draps, vins, mercerie, peaulx et laynes, cuyraterie, lingerie, ferronerie et bestes à pié fourché appartenans à ceste ville de Rennes pour la reparacion, fortifficacion et empavement d'icelle avec les pavaiges. Lad[ite] baillée f[ai]cte en l'audictoire de la court de Rennes en la manière des fermes du Roy po[u]r le temps d'un an, qui commancera demain second jour de ce p[rése]nt moys fors la ferme desd[its] pavaiges qui sera baillée pour troys ans commanzans aud[it] jour et qui finiront iceulx révoluz. Par Jullien Maillard et Jehan Debrays choisiz et derecheff esleuz miseurs et receveurs des deniers communs de lad[ite] ville po[u]r ung an commanzant aud[it] jour. P[rése]ns à lad[ite] baillée les soubz signéz et autres pluseurs habitans lad[ite] ville. Ce premier jour de febvrier l'an mil cinq cens trante seix.







Nous contacter : [www.archives.rennes.fr](http://www.archives.rennes.fr) ou 02 23 62 12 60

